

## QUELLE MÉDECINE POUR LES FRANÇAIS ?

### EXAMENS DE SCANNER OU D'IRM : SIMPLIFIER LA VIE DES PATIENTS, PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

A l'initiative de la Fédération Nationale des Médecins Radiologues (FNMR), syndicat des radiologues libéraux, et dans le cadre d'un accord avec l'Assurance Maladie, les patients n'auront plus à aller chercher leurs produits de contraste en pharmacie à partir du 1<sup>er</sup> mars pour les examens de scanner et d'IRM.

#### UNE RÉVOLUTION DANS LE MONDE DE LA SANTÉ

Jusqu'à présent, dans certains cas, un patient qui devait réaliser un examen de scanner ou d'IRM était contraint d'aller en pharmacie pour obtenir le produit de contraste prescrit par son médecin radiologue. Le patient devait également faire l'avance du prix du produit de contraste.

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, les patients qui doivent passer un examen de scanner ou d'IRM, pourront, après avoir pris rendez-vous, se présenter directement au cabinet de radiologie sans passer par une pharmacie. Les produits de contraste seront disponibles au sein du cabinet sans avance de frais de la part du patient. Le cabinet de radiologie disposant de produits de contraste pourra réaliser les injections de produit si cela est nécessaire médicalement.



Réforme des produits de contraste du 1<sup>er</sup> mars 2024

#### L'ARRIVÉE DU MULTIPATIENTS : LA JUSTE DOSE POUR CHAQUE PATIENT

Le 1<sup>er</sup> mars marque aussi l'arrivée en France des conditionnements de produit de contraste dits

multipatients. Alors que la quasi-totalité des pays les utilisent depuis de nombreuses années, la France faisait encore figure d'exception.

#### L'ARRIVÉE DU MULTIPATIENTS : MOINS DE DÉCHETS POUR L'ENVIRONNEMENT

Autre effet bénéfique du conditionnement multipatients, la suppression des gaspillages correspondant à la fraction non injectée des flacons individuels qui n'est pas utilisée lors de l'examen. Des études ont même révélé que des résidus de produits de contraste étaient retrouvés dans certaines eaux fluviales françaises.

Avec l'utilisation du produit de contraste multipatients, il y aura moins de déchets plastiques et moins de produits de contraste gaspillés.

#### L'ARRIVÉE DU MULTIPATIENTS : UNE ÉCONOMIE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Enfin, les conditionnements multipatients permettent aussi de limiter le recours aux produits de contraste uniquement avec les doses requises médicalement. Il en découle des économies pour le budget de la sécurité sociale.

#### LES EXCEPTIONS À LA RÈGLE

Ce changement s'appliquera à la quasi-totalité des examens de scanner et d'IRM. Néanmoins, certains actes (digestif, urologie, arthrographies) nécessitent

des produits de contraste très spécifiques, ceux-ci resteront donc en pharmacie. Ils continueront à être prescrits par les médecins radiologues et les patients les apporteront le jour de leur examen, le processus restant donc inchangé pour ces actes.

Depuis plusieurs années, la FNMR promeut la pertinence des actes dans le domaine médical. La démarche doit conduire à utiliser la bonne technique pour le bon examen pour chaque patient. Elle permet ainsi une prise en charge plus personnalisée.

La réforme du circuit de distribution des produits de contraste voulue par la FNMR s'inscrit dans cette démarche.

---

Merci de nous aider à relayer le débat auprès de votre audience, le **Dr Jean-Philippe Masson**, Président de la **FNMR**, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.



**Contact presse** : 01 53 59 34 07 - [info@fnmr.org](mailto:info@fnmr.org)

Le Président de la **FNMR**, **Jean-Philippe Masson**, ainsi que son bureau se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

